



Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 17/03/24
ID : 048-200069151-20240307-DELIB_2024_029-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 mars 2024 à 18 heures

Date de Convocation 29 février 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 19 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 07 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Alain ARGILIER, Damien ARMAND pouvoir à Serge GRASSET, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Michel CAPONI pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Serge VEDRINES,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Madame Claudie MARTIN-PASCAL

DELIB-2024-029 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE DSP EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

CONSIDÉRANT les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe DSP Eau et Assainissement, qui se présentent comme suit :

1. SECTION D'EXPLOITATION

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	41 659,69	0,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILÉS	10 000,00	9 863,95
022 - DEPENSES IMPREVUES	5 500,00	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	225 099,24	225 099,24
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 000,00	0,00
66 - CHARGES FINANCIERES	28 500,00	26 997,37
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 000,00
Total dépenses de fonctionnement	312 758,93	262 960,56
Chapitre	Budget 2023	CA 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	52 522,96	52 522,96
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	97 005,97	97 005,97
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUÉS, SERVICES	5 000,00	-
74 - SUBVENTIONS D EXPLOITATIONS	-	-
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	99 118,00	84 595,76
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	59 112,00	59 102,96
Total recettes de fonctionnement	312 758,93	293 227,65

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
16 - Emprunts et dettes assimilés	37 000,00	35 751,15	
DSP2002 - TRAVAUX A COURT ET TRES COURT TERME FLORAC	0,00	0,00	0,00
DSP2003 - DEPLACEMENT CONDUITE EAU STADE FLORAC	0,00	0,00	0,00
DSP2004 - REDUCTEUR DE PRESSION BORNE MONECA	0,00	0,00	0,00
DSP2005 - REALISATION DIAGNOSTIC RESEAU ASSAINISSEMENT	0,00	0,00	0,00
DSP2007 - TRAVAUX DE SECURISATION DE DEUX RESERVOIRS	0,00	0,00	0,00
DSP2008 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU THEROND	659 133,82	570 321,27	0,00
DSP2009 - TRAVAUX PR ZA SAINT JULIEN DU GOURG	0,00	0,00	0,00
DSP2010 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMPTE	50 000,00	0,00	15 000,00
DSP2011 - RENOUVELLEMENT SURPRESSEUR STEP FLORAC	0,00	0,00	0,00
DSP2012 - TRAVAUX AEP	40 000,00	0,00	40 000,00
DSP2013 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT	30 000,00	0,00	30 000,00
DSP2014 - REPRISE CANALISATION AEP PONT DU TARN	0,00	0,00	0,00
DSP2015 - ETUDE D'ACCOMPAGNEMENT DSP 2024	0,00	0,00	0,00
DSP2016 - TRAVAUX AVENUE JEAN MONESTIER (SDA)	42 593,77	0,00	15 000,00
040 - SECTION À SECTION	97 005,97	97 005,97	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	92 527,31	92 527,31	
Total dépenses d'investissement	955 733,56	703 078,39	100 000,00
Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	253 356,01	253 356,01	
021 - Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	58 804,00		
DSP2002 - TRAVAUX A COURT ET TRES COURT TERME FLORAC	-	-	0,00
DSP2005 - REALISATION DIAGNOSTIC RESEAU ASSAINISSEMENT	-	-	0,00
DSP2008 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT RUE DU THEROND	418 474,31	333 854,54	52 785,53
DSP2009 - TRAVAUX PR ZA SAINT JULIEN DU GOURG	-	-	0,00
DSP2010 - TRAVAUX ASSAINISSEMENT PLACE PAUL COMPTE	-	-	0,00
040 - SECTION À SECTION	225 099,24	225 099,24	
Total recettes d'investissement	955 733,56	812 309,79	52 785,53

3. RÉSULTAT

De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe DSP Eau et Assainissement est de + 139 498,49 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 92 284,02 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe DSP	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	253 356,01		- 144 124,61	109 231,40	- 47 214,47	62 016,93
Fonctionnement	52 522,96		- 22 255,87	30 267,09		30 267,09
Total	305 878,97	-	- 166 380,48	139 498,49	- 47 214,47	92 284,02

Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte Administratif 2023 du Budget annexe DSP Eau et Assainissement ;

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DONNE acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La Vice-Présidente,
Flore THEROND



Le secrétaire de séance,
Claudie MARTIN-PASCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Envoyé en préfecture le 08/03/2024

Reçu en préfecture le 08/03/2024

Publié le



ID : 048-200069151-20240307-DELIB_2024_029-DE